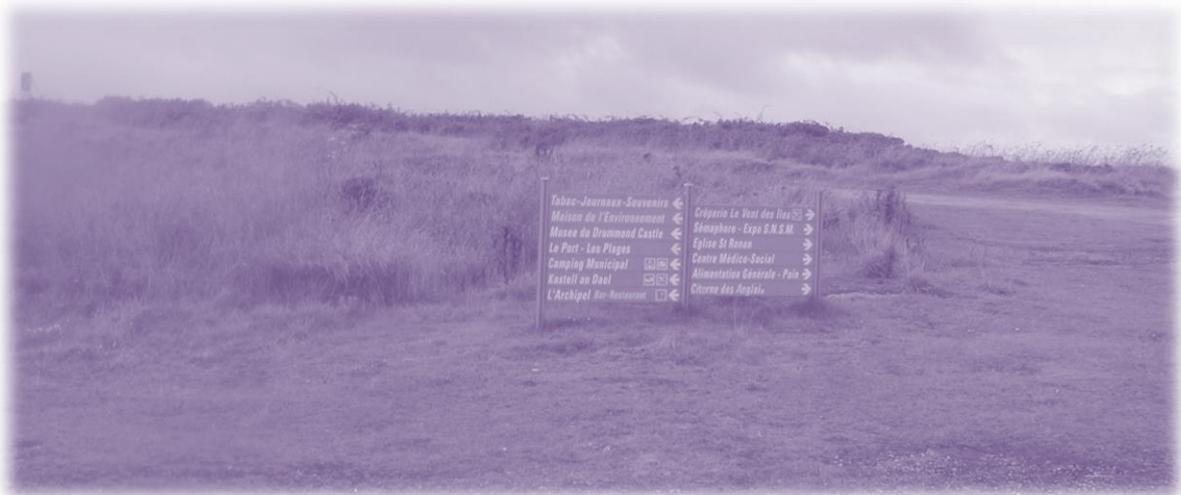




# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## VOLET 2 → STRATEGIE





## Table des matières

.....	1
Stratégie territoriale PCAET de la communauté de communes du Pays d'Iroise .....	4
1. <b><u>Rappel des enjeux soulevés par le diagnostic pour le territoire de la CCPI</u></b> .....	4
2. <b><u>Méthode participative employée</u></b> .....	5
Objectifs <b>Énergie</b> .....	6
1. <b><u>Objectifs nationaux</u></b> .....	6
2. <b><u>Objectifs territoriaux</u></b> .....	6
3. <b><u>Résultats et synthèse des ateliers</u></b> .....	7
Objectifs <b>Air</b> .....	11
1. <b><u>Objectifs nationaux et régionaux</u></b> .....	11
2. <b><u>Objectifs territoriaux</u></b> .....	11
3. <b><u>Résultats et synthèse de l'atelier</u></b> .....	13
Objectifs <b>adaptation aux effets du changement climatique</b> .....	16
1. <b><u>Objectifs territoriaux</u></b> .....	16
2. <b><u>Résultats et synthèse de l'atelier</u></b> .....	16
Synthèse des axes stratégiques territoriaux.....	18
1. <b><u>Mobiliser et sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques</u></b> .....	18
2. <b><u>Agir pour un habitat économe en énergie</u></b> .....	18
3. <b><u>Œuvrer en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée</u></b> .....	18
4. <b><u>Soutenir le développement des énergies renouvelables</u></b> .....	18
5. <b><u>Être un territoire économe en ressources et exemplaire</u></b> .....	19
6. <b><u>Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique</u></b> .....	19
7. <b><u>Soutenir une agriculture et une alimentation durables</u></b> .....	19
Conclusion : .....	20

# Stratégie territoriale PCAET de la communauté de communes du Pays d'Iroise

## 1. Rappel des enjeux soulevés par le diagnostic pour le territoire de la CCPI

Energie	
<b>Réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur</b>	3 communes sont desservies par le réseau de gaz, du biogaz est produit à Milizac. Capacité d'accueil de 2 MWh provenant d'EnR. Existence d'un potentiel de développement de petits réseaux de chaleur.
<b>Consommation d'énergie</b>	La CCPI consomme 830GWh/an. Le <b>bâti</b> est le 1er consommateur (53% de la consommation dont 42% pour le résidentiel), suivi du <b>transport</b> (30%) et de l'agriculture (14%). La rénovation de l'existant est un enjeu fort pour le territoire
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Autonomie énergétique de 17%</b> . Il s'agit d'un taux élevé, principalement dû à la production d'EnR issue du bois et de l'éolien.
Air	
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>L'agriculture</b> émet 59% des GES, essentiellement dus à l'élevage, et majoritairement "non énergétiques" (90%). Les émissions "énergétiques" sont plutôt imputables aux secteurs du <b>transport</b> et du bâti <b>résidentiel</b> (15% chacun).
<b>Polluants atmosphériques</b>	<b>L'agriculture</b> émet 70% des polluants atmosphériques, provenant majoritairement de l'ammoniac (NH3). Les polluants du secteur <b>résidentiel</b> (16%) sont un second enjeu (particules fines du chauffage, COV des matériaux).
<b>Séquestration de CO2</b>	La CCPI séquestre environ <b>2% des émissions de GES</b> émises, un taux très faible. Il s'agira d'augmenter les capacités de stockage carbone via <b>l'entretien du bocage</b>

	notamment.
<b>Adaptation au changement climatique</b>	
<b>Vulnérabilité climatique</b>	La <b>frange littorale</b> de la CCPI est particulièrement exposée aux aléas de l'élévation du niveau de la mer, de recul du trait de côte et de tempêtes. Une stratégie de protection ou adaptation du bâti et de gestion des risques pourra être adoptée. Les <b>secteurs urbanisés</b> sont plus sensibles aux inondations par ruissellement : le dimensionnement des réseaux de collecte d'eau et d'évacuation d'eau est à étudier.

## 2. Méthode participative employée

Le Pays d'Iroise a défini une méthode participative pour construire son PCAET en faisant appel non seulement aux élus du territoire (communautaires et municipaux) mais aussi à la société civile (membres du collège territorial du conseil de développement, chambres consulaires, club des entreprises, associations, habitants). Suite à l'élaboration du diagnostic, ce dernier a été présenté devant une cinquantaine de participants du territoire, puis 3 ateliers thématiques de travail ont eu lieu afin d'identifier les axes stratégiques.

Au total, la présentation du diagnostic et les 3 ateliers de construction de la stratégie territoriale ont réunis plus de 170 participants dans une démarche ouverte à toutes et à tous.

Ces 3 ateliers ont permis de travailler sur l'ensemble des champs du diagnostic :



# Objectifs Énergie

## *Consommation et production d'énergie, réseaux énergétiques, énergies renouvelables*

### 1. Objectifs nationaux

Dans le cadre des objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone, il est demandé, en termes de consommation d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2012) de :

- **Réduire de 30 % à l'horizon 2030 la consommation énergétique primaire des énergies fossiles.** Cet objectif est modulable selon le niveau d'émissions de GES émis par chaque énergie fossile.
- **Réduire de 50 % la consommation énergétique finale à l'horizon 2050**, en visant un objectif intermédiaire de - 20 % à l'horizon 2030
- Porter la part des **énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2020**, et à 32% d'ici à 2030

### 2. Objectifs territoriaux

#### **Méthodologie de définition des objectifs énergétiques : l'Atelier Destination TEPOS**

Un peu moins de cinquante participants, élus, techniciens, chambres consulaires et habitants du territoire ont été réunis le 29 janvier 2019 lors d'un atelier. Ils ont été invités à travailler sur les objectifs de transition énergétique de la CCPI. Répartis en 5 groupes, ils ont pu définir ceux-ci au moyen de l'outil **Destination TEPOS (Territoire à Energie Positive)**.

Mise au point par Solagro et l'Institut négaWatt et déployée par le CLER, la méthodologie Destination TEPOS est une méthode d'animation visant à la construction d'un scénario de transition énergétique pour les territoires à l'horizon 2030. Prenant en compte les objectifs nationaux, elle permet aux participants de se rendre compte de leurs consommations et productions énergétiques actuelles et de cibler et hiérarchiser des actions concrètes, leur permettant d'accroître leur efficacité et autonomie énergétique.

Le potentiel du territoire en termes de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) et de production d'énergies renouvelables à l'horizon est obtenu après récolte et traitement des données de consommation et production d'énergie actuelles. En découlent deux damiers et un jeu de cartes associés à ces données :

- Le damier des objectifs MDE à atteindre : il comporte un nombre de cases égal au nombre d'objectifs de Maîtrise de Demande d'Énergie visés, représentés par secteurs (transport, industrie, habitat...). Une case vaut 10GWh. Les participants sont invités à poser une carte MDE ("rénovation de 400 maisons individuelles au niveau basse consommation", "éco-gestes et efficacité énergétique des équipements pour 2000 familles"... ) par case. Cette étape permet d'imager la réduction de la consommation

potentielle pour la CCPI, et d'identifier les actions les plus pertinentes pour atteindre les objectifs MDE.

- Le damier des objectifs de production d'EnR à atteindre : il reprend les cartes MDE utilisées dans le damier précédent, et doit être complété par des cartes de production d'EnR ("1 éolienne de 2,5 MW", "600 logements équipés de PAC géothermale"...). Il permet d'imager le potentiel EnR du territoire et de hiérarchiser les actions à mettre en place sur le territoire.

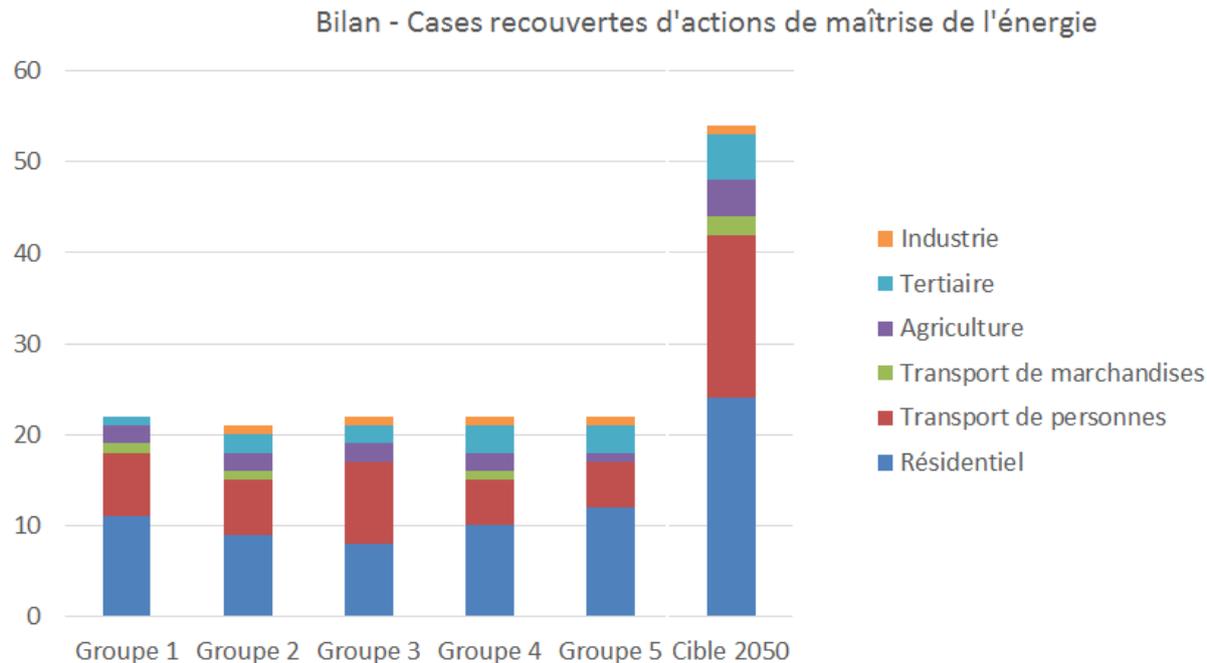
### 3. Résultats et synthèse des ateliers

#### Maitrise de la consommation énergétique

En termes de réduction des consommations d'énergie, les actions décidées se sont particulièrement centrées autour de **l'habitat**, premier poste de dépense énergétique de la CCPI. Il s'agirait notamment d'effectuer des travaux de rénovation, avec un rôle d'exemplarité endossé par la collectivité, et d'inciter au changement des comportements.

Ensuite, le **transport de personnes** s'est imposé comme un autre secteur à prioriser. Ici, la réflexion a fait émerger la volonté de développer le covoiturage, en lien avec les entreprises, les zones partagées en centre-ville, et le Très Haut Débit, permettant un recours facilité au télétravail évitant une mobilité accrue des actifs.

Sont également ressorties des volontés de **partenariat avec les entreprises et agriculteurs** dans le cadre de la MDE (écologie industrielle, diagnostics énergie agricoles...). Il a été calculé que suivant le plan d'action imaginé, environ 155 GWh/an seraient économisés en 2030.



## **Bilan des objectifs chiffrés de réduction de la consommation énergétique :**

<b>Consommation énergétique du territoire en GWh/an</b>	<b>Consommation 2010</b>	<b>Cible 2030</b>	<b>Evolution 2010-2030 en %</b>	<b>Cible 2050</b>	<b>Evolution 2010-2050 en %</b>
Résidentiel	350	250	-28,57	170	-51,43
Transport de personnes	210	146	-30,48	110	-47,62
Transport de marchandises	40	34	-15,00	20	-50,00
Tertiaire	90	68	-24,44	45	-50,00
Agriculture	120	102	-15,00	60	-50,00
Industrie	20	12	-40,00	10	-50,00
<b>Total</b>	<b>830</b>	<b>612</b>	<b>-26,3</b>	<b>415</b>	<b>-50,00</b>
Objectifs régionaux					- 52 %
Objectifs nationaux			- 20 %		- 50 %

### **Augmentation des énergies renouvelables locales**

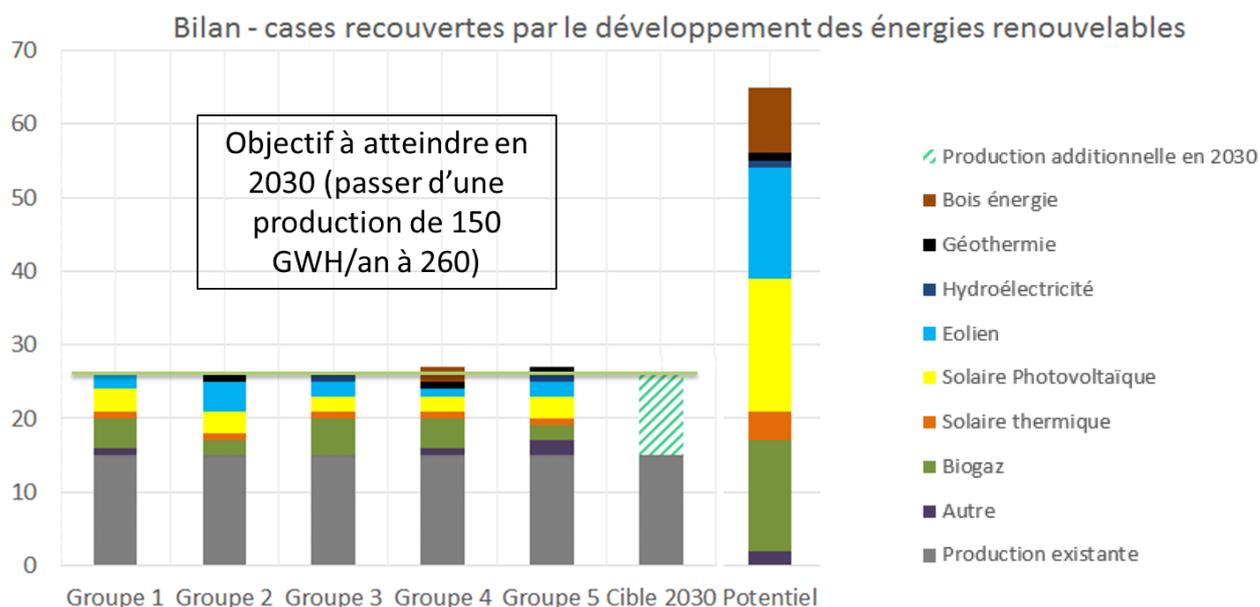
Concernant la production d'énergies renouvelables, un potentiel de développement de **du solaire photovoltaïque et de la filière biogaz** a été identifié par les participants. Surtout, on note un intérêt important pour le solaire photovoltaïque dans les deux groupes.

Concernant l'éolien, le territoire est déjà doté de plusieurs parcs, et le potentiel de création de nouveaux parcs est limité, d'autant plus que des enjeux forts d'acceptabilité se posent. Toutefois, le potentiel en repowering peut être élevé, avec des parcs vieillissants et quelques projets pourraient voir le jour. Le repowering des parcs anciens pourrait permettre d'augmenter considérablement la production d'énergie éolienne sans créer de nouveaux parcs.

Le potentiel solaire photovoltaïque est élevé sur le territoire et un mix entre une production sur des parcs au sol et sur les toitures d'habitations ou d'autres bâtiments est plébiscité. L'acceptabilité de l'énergie solaire est également meilleure.

La méthanisation est également mise en avant car le territoire dispose d'un potentiel élevé et la proximité d'un réseau urbain dense sur la métropole brestoise permet d'envisager des unités avec de l'injection directe dans un réseau qui pourrait être amené à s'étendre.

Le potentiel de développement de la filière bois énergie est également perçu comme intéressant bien que plus limité. Le territoire dispose de la ressource et un travail supplémentaire avec les agriculteurs pourrait être engagé sur la question du bocage.



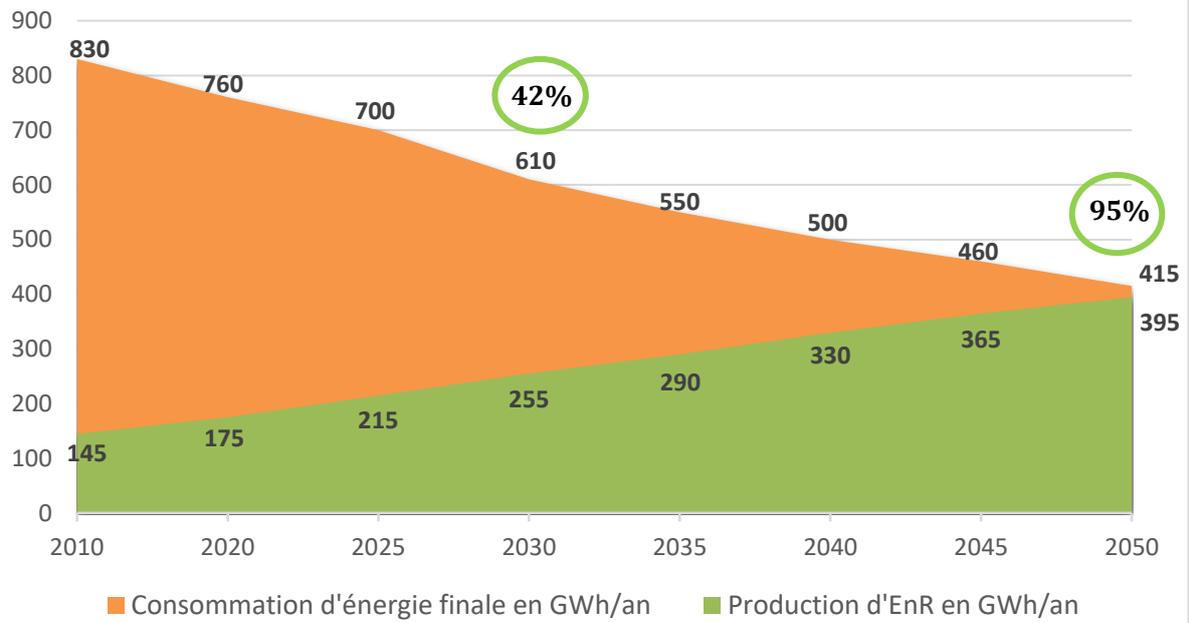
**Bilan des objectifs chiffrés d'augmentation de la production en énergies renouvelables :**

Production en énergie du territoire en GWh/an	Production 2015	Cible 2030	Cible 2050
Hydroélectricité	0	5	10
Solaire Photovoltaïque (bâtiments)	3	20	50
Solaire Photovoltaïque (au sol)	0	10	40
Eolien	49	70	90
Bois énergie (chaufferies bois)	83	90	90
Bois énergie (exportation)	0	0	0
Biogaz	9	45	75
Solaire Thermique	0	10	30
Géothermie	0	5	10
<b>Total</b>	144	255	395
<b>Taux d'autonomie énergétique en %</b>	<b>17,4</b>	<b>41,7</b>	<b>95,2</b>
Objectifs nationaux d'autonomie énergétique		32%	

En faisant la moyenne des cinq groupes, une production de 255 GWh/an serait atteinte en 2030, soit une **autonomie énergétique d'environ 42%**. Il s'agit d'une moyenne bien supérieure à l'objectif de 200 GWh/an (soit une autonomie énergétique de 32%) défini par la LTECV pour l'horizon 2030.

En poursuivant une politique énergétique ambitieuse, l'autonomie énergétique totale pourrait quasiment être atteinte en 2050, ce qui rapprocherait le territoire de la communauté de communes d'un Territoire à Energie positive (TEPos) exemplaire au regard des objectifs nationaux.

## Trajectoire d'autonomie énergétique de la CCPI



# Objectifs Air

## *Émissions de GES, polluants atmosphériques, séquestration de carbone*

### 1. Objectifs nationaux et régionaux

- *Émissions de GES*

La Stratégie Nationale Bas Carbone implique une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 (objectif Facteur 4). Cette baisse correspond à une diminution de l'ordre de 40% des émissions à l'horizon 2030.

Le SRADDET breton définit un objectif de réduction de 65% des émissions de GES entre 2012 et 2050.

- *Polluants atmosphériques*

« Art. D. 222-38. – En application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	- 55 %	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	- 27 %	- 42%	- 57%

« Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

### 2. Objectifs territoriaux

#### Méthodologie de l'Atelier Air

Afin d'établir une stratégie en termes de réduction des émissions de GES, de polluants atmosphériques, et d'augmenter le potentiel de séquestration carbone de la CCPI, un atelier a réuni une quarantaine de personnes, élus, citoyens et partenaires de la collectivité le 5 février 2019. Les participants ont pu y échanger et mutualiser leurs idées quant aux objectifs potentiels.



*Groupes de travail de l'atelier air à la CCPI*

La méthode des six chapeaux de Bono a été utilisée pour cet atelier. L'intérêt de cette démarche est de travailler sur différentes facettes des solutions à envisager par étapes successives. La méthode prévoit en effet de passer par 6 interrogations :

- Quels sont les faits ?
- Que vous font ils ressentir ? Surprise, impuissance, envie d'agir...
- Quelles sont les solutions possibles, sans se brider ?
- Pour chacune de ces solutions : quels sont les risques ? Les inconvénients ?
- Pour chacune de ces solutions, Quels sont les avantages ? Les bénéfices attendus ?

**Quelle est la solution à retenir ? Comment organiser sa mise en œuvre ?**

Pour chacune de ces interrogations, une manière différente d'envisager le problème est à intégrer afin de ne laisser aucun élément de côté.

 <b>NEUTRALITÉ</b> Faits, chiffres, informations dénuées d'interprétations	 <b>ÉMOTIONS</b> Intuitions, sentiments, impressions, pressentiments	 <b>CRÉATIVITÉ</b> Fertilité des idées, aucune censure, idées farfelues, provocantes
 <b>PESSIMISME</b> Prudence, dangers, risques, objections, inconvénients	 <b>OPTIMISME</b> Critique positive, rêves, espoir, commentaires constructifs	 <b>ORGANISATION</b> Canalisation des idées, rigueur, discipline, solution à retenir

## Synthèse des échanges

Après une présentation de faits, c'est-à-dire des éléments du diagnostic consacrés à cette thématique, ainsi que des rappels d'objectifs réglementaires, les participants ont donc réfléchi sur les différentes interrogations afin d'imaginer une stratégie permettant de limiter les émissions de gaz à effets de serre (GES), les polluants atmosphériques et d'augmenter la captation du carbone dans les sols.

Les résultats de ces échanges peuvent être répartis selon 3 grands thèmes :

- Agriculture et alimentation : l'enjeu est celui d'encourager les expérimentations de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires. Il s'agit spécialement d'appuyer le développement d'une **agriculture bio et raisonnée**, couplée à la valorisation des **circuits courts** et au recours à un approvisionnement local et de qualité dans les cantines. Par ailleurs, la **sensibilisation** des consommateurs est un axe majeur d'action. Ensuite, une réflexion autour de projets de **méthanisation** devrait être lancée. Enfin, un consensus existe concernant la nécessité de faciliter les **échanges fonciers**.
- Milieus naturels : l'objectif est celui de valoriser les milieux naturels afin de limiter les émissions de GES et d'augmenter la captation de carbone. Pour ce faire, une politique d'augmentation du **bocage et des talus** est à penser, en lien avec le développement de **l'agroforesterie** notamment. Aussi, la préservation des **zones humides** est à enforcer pour le territoire de la CCPI.
- Mobilité : afin de limiter la part du transport dans les émissions, un consensus a été trouvé sur la nécessité d'**optimiser les réseaux de transport existants**. Il s'agirait également de développer le **covoiturage**, et de **communiquer** sur les aménagements existants.
- Education, sensibilisation et mobilisation des habitants : il s'agirait notamment, aux échelons EPCI et communal, d'effectuer un travail de **sensibilisation** dans les écoles. Il a en effet été noté l'urgence d'un changement des comportements et mentalités, notamment en termes de mobilité.

### 3. Résultats et synthèse de l'atelier

#### Émissions de GES (objectifs chiffrés et déclinés par secteur)

Sur le territoire de la CCPI, 59% des émissions de GES proviennent de l'agriculture, dont plus de 96% sont identifiées comme "non-énergétiques" (issues du méthane en majorité). Etant donné que le territoire a pour particularité d'avoir une activité agricole développée, notamment en termes d'élevage (principal émetteur de GES), il semble difficile de prévoir une atteinte de l'objectif facteur 4 à l'horizon 2050 sans une remise en cause du nombre d'élevages.

Toutefois, le développement de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires devrait permettre de réduire les émissions de GES agricoles, tout comme la rénovation du bâti et le développement des nouvelles mobilités peu ou pas émissives.

Afin d'estimer les objectifs de diminution des émissions de gaz à effets de serre de la communauté de communes, comme les émissions des secteurs autres qu'agriculture sont majoritairement « énergétiques », il a été décidé d'appliquer les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des secteurs avec un objectif de diminution supérieur de 10% à l'horizon 2030, afin de prendre en compte les actions de changement de comportements et les nouvelles pratiques.

Les objectifs à l'horizon 2050 reprennent ceux de 2030 avec un objectif de diminution des émissions de GES de 50% entre 2030 et 2050.

Concernant le secteur agricole, un objectif de diminution des émissions de GES de 20% a été fixé à l'horizon 2030, correspondant aux efforts estimés possibles par les agriculteurs sans pénaliser l'activité d'élevage.

A l'horizon 2050, il est estimé que la diminution des GES agricoles pourra également diminuer de 30% entre 2030 et 2050, avec un degré d'incertitudes assez élevé du à un horizon temporel plus lointain.

#### **Bilan des objectifs chiffrés de diminution des émissions de gaz à effets de serre :**

Emissions de gaz à effet de serre	Emissions en 2010	Cible 2030	Evolution 2012-2030	Cible 2050	Evolution 2012-2050
Agriculture	212 900	170 320	-20,00	119 224	-44,00
Transport de voyageurs	54 300	32 580,00	-40,00	16 290	-70,00
Résidentiel	53 600	32 696	-39,00	16 348	-69,50
Fret	12 500	9 375	-25,00	4 688	-62,50
Tertiaire	17 100	11 115	-35,00	5 558	-67,50
Industrie	4 600	2 300	-50,00	1 150	-75,00
Déchets	5 100	3 060	-40,00	1 530	-70,00
Pêche	0	0	-	0	-
<b>Total</b>	<b>360 100</b>	<b>261 446</b>	<b>-27,4</b>	<b>164 787</b>	<b>-54</b>
Objectifs régionaux					- 65 %
Objectifs nationaux			- 40 %		- 70 %

#### **Polluants atmosphériques (objectifs chiffrés et déclinés par secteur)**

Sur le territoire de la CCPI, la majorité des polluants atmosphériques provient de l'agriculture et plus précisément de l'activité d'élevage, à travers le NH3, l'ammoniac. Le secteur résidentiel et le transport sont ensuite les deux secteurs émettant le plus de polluants atmosphériques.

L'enjeu de diminution des polluant se concentre donc d'abord sur le volet agricole. Toutefois, de la même manière que pour les GES, il paraît difficile de diminuer de manière importante ce polluant sans impacter l'activité d'élevage, d'autant plus qu'entre 2008 et 2014, il s'agit du seul polluant ayant légèrement augmenté en Bretagne. Des solutions existent toutefois afin de limiter les émissions d'ammoniac et une diminution légère de l'ammoniac paraît envisageable à l'horizon 2030.

La diminution des polluants provenant des secteurs du bâti et du transport paraissent également atteignables, notamment par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

### **Bilan des objectifs chiffrés de diminution des émissions de polluants atmosphériques :**

Emissions en tonnes en 2014	SO2	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	NH3	TOTAL (en tonnes)
Agriculture	3	244	125	42	18	1463	1895
Déchets	0	0	0	0	0	1	1
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	193	24	16	20	3	256
Tertiaire	2	7	0	0	8	0	17
Résidentiel	17	42	69	68	226	0	422
Industrie hors énergie	37	11	3	2	75	0	128
Industrie branche Energie	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total en 2014 en tonnes</b>	<b>59</b>	<b>497</b>	<b>221</b>	<b>128</b>	<b>347</b>	<b>1467</b>	<b>2719</b>
Objectif du PREPA 2024	-50%	-50%	-27%	-27%	-43%	-4%	
Tendance BZH 2008 - 2014	-28%	-24%	-6%	-14%	-20%	2%	
<b>Scénario retenu pour 2030</b>	<b>-50%</b>	<b>-50%</b>	<b>-27%</b>	<b>-27%</b>	<b>-43%</b>	<b>-2%</b>	<b>2139</b>

- Séquestration carbone

La CCPI affiche un taux de séquestration carbone de 2%, un taux conforme à la moyenne des communautés de communes du Pays de Brest qui avoisine les 2%.

Au-delà de l'amélioration de la connaissance du sujet, il conviendra d'analyser plus finement la capacité de stockage des sols, notamment via un suivi cartographique en cours de développement à l'échelle du Pays de Brest (Ener'gence, Adeupa, Pôle métropolitain, basé sur le travail de cartographie du conservatoire botanique), qui sera utile aux EPCI pour le suivi de leurs actions sur ce sujet. Il conviendra de se pencher sur le stockage du bocage, des tourbières et marais.

L'objectif de la CCPI est d'identifier puis de préserver et valoriser ces zones permettant de stocker du carbone, et donc de limiter le bilan d'émissions de gaz à effets de serre de la communauté de communes.

# Objectifs adaptation aux effets du changement climatique

## 1. Objectifs territoriaux

### Méthodologie de l'atelier Adaptation aux effets du changement climatique

Afin de définir les objectifs du territoire de la CCPI, un atelier s'est tenu le 12 février 2019. Il a réuni environ 50 personnes, élus, citoyens et partenaires du territoire, qui ont pu échanger lors de débats leurs idées quant aux priorités du territoire au regard de l'adaptation aux effets du changement climatique.

La méthode employée était celle d'arbre à problèmes et arbre à solutions. Il a été proposé aux participants de travailler dans un premier temps sur les problèmes rencontrés sur les différents champs : aménagement du territoire, milieux naturels, ressource en eau... puis dans un second temps d'imaginer les grandes orientations permettant de répondre aux enjeux rencontrés dans la première phase.

## 2. Résultats et synthèse de l'atelier

Au terme de cet atelier, quatre axes stratégiques ont pu être identifiés pour la CCPI. Il s'agit de :

### → La valorisation des milieux naturels :

- Préservation des zones humides
- Développement du bocage et des talus
- Diminution de la consommation des espaces sensibles
- Politiques urbaines de limitation de l'étalement urbain
- Développement de véloroutes

### → La résilience de l'agriculture

- Développement et encouragement des méthodes de culture alternatives
- Développement de circuits courts et relocalisation des productions
- Recherche d'une autonomie alimentaire du territoire
- Identification des productions adaptées au climat futur

### → La préservation de la ressource en eau

- Priorisation des activités en cas de restriction
- Stockage de l'eau pour les particuliers, les professionnels et le collectif
- Limitation de l'imperméabilisation des sols
- Renforcement des réseaux de traitement
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire

→ **La sensibilisation à la bonne gestion de l'eau et du littoral**

- Prévention des comportements à risques de la pollution
- Sensibilisation aux économies en eau (particuliers, collectivités, industries)
- Education du consommateur : saisonnalité, nourriture

## Synthèse des axes stratégiques territoriaux

Au final, les 3 ateliers tenus début 2019 ont permis d'identifier 8 axes stratégiques clés. Chaque axe stratégique d'accompagne de plusieurs axes opérationnels précisant les champs d'actions. A chaque axe opérationnel correspond plusieurs actions précises, budgétées et dotées d'indicateurs de suivi.

Ces 8 axes stratégiques et 24 axes opérationnels témoignent de la volonté de la communauté de communes à répondre de manière ambitieuse et complète aux défis posés par le changement climatique.

### 1. Mobiliser et sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques

1. Sensibiliser tous les publics et animer le territoire
2. Accompagner les habitants, les collectivités et les entreprises
3. Rapprocher le consommateur du producteur
4. Accompagner les scolaires et les établissements scolaires

### 2. Agir pour un habitat économe en énergie

1. Accompagner techniquement
2. Rénover et construire un habitat économe en énergie et sain
3. Sensibiliser et accompagner

### 3. Œuvrer en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée

1. Rationaliser l'usage de la voiture
2. Développement de l'intermodalité
3. Diminuer les besoins en déplacement et Mobilité inversée
4. Développer les modes doux

### 4. Soutenir le développement des énergies renouvelables

1. Transversal
2. Développer l'énergie solaire
3. Favoriser et accompagner le développement de la méthanisation
4. Développer la filière bois énergie
5. Développer l'énergie éolienne

## **5. Être un territoire économe en ressources et exemplaire**

1. Des entreprises mobilisées
2. Des collectivités exemplaires
3. Des particuliers sensibilisés

## **6. Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique**

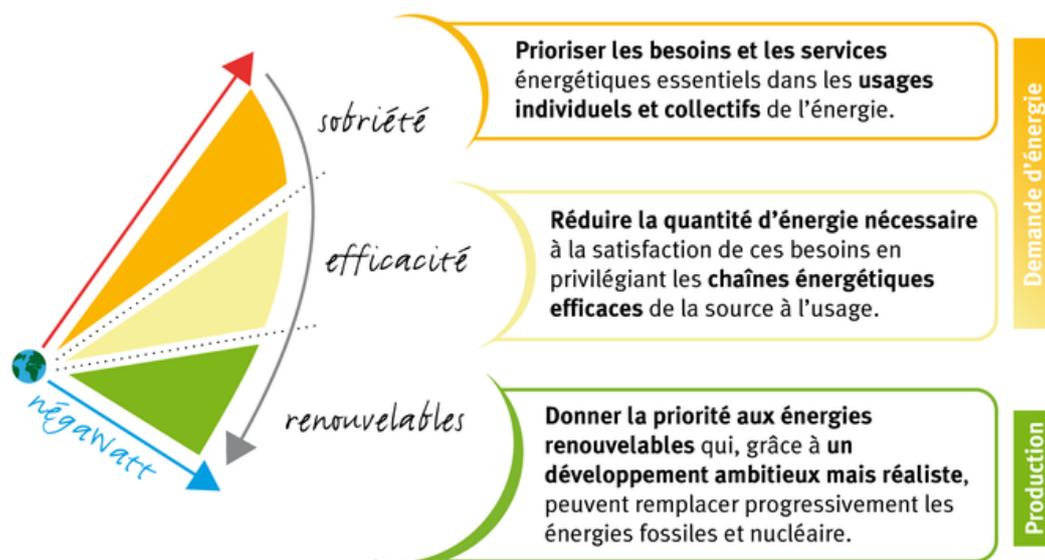
1. Préserver les écosystèmes et la biodiversité
2. Gérer et préserver les espaces littoraux
3. Diminution des pressions sur les ressources en eau et préserver la ressource en eau

## **7. Soutenir une agriculture et une alimentation durables**

1. Accompagner les exploitants agricoles et agir pour une agriculture peu émissive
2. Développer des circuits courts

## Conclusion :

Les axes stratégiques choisis par la communauté de communes du pays d'Iroise ont pour objectif de répondre aux enjeux d'atténuation ainsi que d'adaptation permettant d'offrir une réponse complète aux enjeux de changement climatique à l'échelle du territoire. La stratégie territoriale d'atténuation répond aux exigences du triptyque de la dynamique Négawatt :



Ainsi, dans les domaines de la mobilité et de l'habitat, la sobriété est l'enjeu clé pour le territoire. L'efficacité énergétique est également un enjeu majeur auquel la démarche territoire économe en ressources répond.

Quant aux énergies renouvelables, leur développement structuré en fonction des capacités du territoire permettra à terme de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du territoire. Il est prévu de renforcer progressivement la puissance installée afin de doubler la capacité de production vers 2035 et de continuer à travailler sur les différentes filières afin de couvrir les besoins restant avant 2060.

L'adaptation du territoire permet de répondre aux enjeux de vulnérabilité du territoire identifiés dans la phase de diagnostic afin d'augmenter la résilience de celui-ci face aux évolutions climatiques.

L'agriculture se situe à la croisée de plusieurs enjeux, et il faudra travailler étroitement avec les agriculteurs du territoire afin d'augmenter la résilience de l'agriculture au changement climatique et afin que le secteur contribue à atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, tout au long des ateliers, l'importance fondamentale de la sensibilisation des habitants du territoire a été mise en avant. Le plan d'actions du PCAET de la communauté de communes prend en compte cet axe transversal touchant à l'ensemble des thématiques du PCAET.



## Stratégie 2019



Pays de Brest  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Energence  
Agence Energie - Climat  
du Pays de Brest